



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2510

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2510**

commission principale : développement économique

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon, une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de services accessibles, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration ont permis de placer la Communauté urbaine au rang de première agglomération en matière de création d'entreprises avec 15 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure au niveau régional et national, et on peut noter qu'une entreprise sur quatre de la Région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les 10 villes européennes les plus entrepreneuriales (classement ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau LVE (68 % en 2007 ; 77 % en 2010).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'association Action'Elles, membre de LVE, structure de soutien à la jeune entreprise et de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin.

Présentation de l'activité d'Action'Elles

Action'Elles conduit une double mission :

- promouvoir l'entrepreneuriat auprès des femmes,
- accompagner les femmes chefs d'entreprise lors des premières années d'existence de leur entreprise.

Afin de répondre à ces objectifs, Action'Elles mène plusieurs types d'actions : organisation ou participation à des événements relatifs à l'entrepreneuriat (salons, colloques, groupes de réflexion, etc.), animation de formations ou de permanences pour les créatrices d'entreprises et coordination d'ateliers d'échanges d'expériences.

Bilan des actions réalisées pour l'année 2010 :**1) - Suivi des jeunes dirigeantes d'entreprises**

Depuis le 1er janvier 2010, l'association a accueilli 198 membres créatrices d'entreprises.

Elle a proposé 27 ateliers de sensibilisation et 3 formations auxquels 139 créatrices ont participé. Les ateliers regroupent en moyenne 7 à 8 participantes.

Par ailleurs, Action'Elles a accompagné 60 femmes chefs d'entreprise dans le cadre du suivi post-crédation et 60 entreprises ont été créées (appui ante-crédation).

2) - Implication dans le réseau

Conformément aux engagements de LVE, Action'Elles réoriente systématiquement les créatrices qu'elle ne peut accompagner vers les autres membres du réseau (66 réorientations vers les partenaires).

Action'Elles participe, par ailleurs, activement à la démarche de professionnalisation/labellisation. L'association a été labellisée LVE une nouvelle fois en novembre 2009 et contribue à la base de données commune et à la communication du réseau.

Action'Elles participe au groupe de travail Entrepreneuriat féminin et ouvre des places aux créatrices suivies par les membres du réseau LVE.

Elle affiche son appartenance au réseau (affiches, plaquettes et kakémono) et informe chacune de ses nouvelles adhérentes que l'association est membre du réseau LVE en lui en expliquant les objectifs.

3) - Actions de sensibilisation et de communication

Action'Elles a participé à plusieurs salons (salons des entrepreneurs de Lyon, salon de la microentreprise, semaine de la création, participation au rallye raid des entrepreneurs...).

Action'Elles a un nouveau site internet qui offre une interactivité, une dynamique d'échanges et constitue un outil de travail et de communication. Il permet aux membres d'Action'Elles d'accéder à des données privilégiées et protégées, ce qui facilite la relation entre ses membres.

Programme d'actions 2011

Pour l'année 2011, les 3 grands objectifs poursuivis par Action'Elles sont :

1) - Suivi des jeunes dirigeantes d'entreprises

- augmentation de nouvelles inscriptions (objectif de 100 nouvelles inscriptions en 2011),
- pérennisation des rencontres réseaux,
- organisation de 12 ateliers d'échanges et de formation réunissant au moins 72 participantes,
- accompagnement de 50 dirigeantes d'entreprises au minimum,
- pérennisation du parcours création pour les porteuses de projet et mise en place du 5° module de présentation du projet devant un jury.

2) - Implication dans le réseau

- mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien du label sur le long terme,
- alimentation de la base de données LVEPro,
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menée par l'association.

3) - Actions de sensibilisation et de communication

- assurer une présence renforcée d'Action'Elles dans l'ensemble des manifestations relatives à l'entrepreneuriat féminin,
- développer la notoriété d'Action'Elles sur internet.

Modalités de soutien par la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées en 2010 et de pérenniser l'action d'Action'Elles dans le cadre du réseau LVE, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 10 000 € (montant identique à celui attribué en 2010).

Budget prévisionnel en € pour 2011

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en€)
achats	8 645	autofinancement	42 270
services externes	19 620	Etat	30 000
autres services extérieurs	39 195	Communauté urbaine de Lyon	10 000
charges de personnel	61 387	Caisse des dépôts et consignations	60 000
emplois des contributions volontaires en nature	18 423	autres	5 000
Total	147 270	Total	147 270

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Action'Elles définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 2291, selon l'échéancier suivant :

- 8 000 € en 2011,

- 2 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.